



CINQUANTE-QUATRIÈME SESSION  
5 - 9 novembre 2018  
Yokohama (Japon)

## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la session
2. Détermination du quorum
3. Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux
4. Rapport sur la composition du Conseil
5. Rapport du Comité de vérification des pouvoirs
6. Répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019
7. Admission d'observateurs
8. Déclaration du Directeur exécutif
9. Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)
10. Programme de travail biennal de l'OIBT – Décision 2(LIII)  
Rapport d'activité sur l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT
  - (a) Renforcement de la coopération entre l'OIBT et la CITES – Décisions 3(XVI), 7(XXXIV), 2(XXXVII) et 5(XLVI)
  - (b) Révision des Lignes directrices de l'OIBT sur la restauration
  - (c) Travaux ayant trait à la communication et à la sensibilisation
  - (d) Programme de bourses de l'OIBT – Décision 4(XXVII)
    - (1) Rapport d'activité sur le Programme de bourses de l'OIBT
    - (2) Rapport du Président de la Commission de sélection des bourses
  - (e) Groupe chargé d'examiner le rôle des femmes s'agissant de réaliser les objectifs de l'OIBT – Décision 6(LIII)
11. Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT
12. Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour les années 2017 et 2018
  - (a) Éléments pour la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois pour les années 2017 et 2018
  - (b) Déclaration introductive générale par le Secrétariat
13. Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali
  - (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali
  - (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF)
14. Pertes financières de l'OIBT – Décision 5(LII), Décision 6(LII) et Décision 7(LIII)

15. Améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT – Décision 9(LIII)
16. Rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif de l'OIBT – Décision 10(LIII)
17. Rapports des sessions associées des Comités
18. Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2019
19. Dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Conseil et sessions associées des Comités
20. Autres
21. Décisions et rapport de la session
22. Clôture de la session

## ANNOTATIONS À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

### **Point 1 - Ouverture de la session**

La cinquante-quatrième session du Conseil sera inaugurée par le Président du Conseil.

### **Point 2 - Détermination du Quorum**

Le Directeur exécutif fera rapport au Conseil sur l'état du quorum exigé pour l'ouverture de la session.

### **Point 3 - Adoption de l'Ordre du jour et organisation des travaux**

[Document ITTC(LIV)/1 Rev.1]

Le Conseil pourra décider d'examiner et d'adopter son Ordre du jour. En ce qui concerne le programme des réunions, le Conseil pourra examiner le projet de calendrier distribué aux termes de la Décision 5(XXII), recueillir l'avis du Groupe consultatif non officiel (GCNO) et mener les consultations de rigueur avec le Bureau de coordination du Président pour produire un calendrier des séances au jour le jour ou à intervalles plus rapprochés si nécessaire.

### **Point 4 - Rapport sur la composition du Conseil**

[Document ITTC(LIV)/10]

Le Directeur exécutif fera rapport sur la composition du Conseil.

### **Point 5 - Rapport du Comité de vérification des pouvoirs**

[Document ITTC(LIV)/3]

Le Conseil pourra examiner et adopter le rapport du Comité de vérification des pouvoirs et agréer les pouvoirs des délégations.

### **Point 6 - Répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019**

[Annexe au document ITTC(LIV)/1 Rev.1]

La répartition des voix proposée pour la période biennale 2018-2019, conformément aux dispositions de l'article 10(7) de l'Accord international sur les bois tropicaux (AIBT) de 2006, est présentée en annexe à l'Ordre du jour provisoire [Document ITTC(LIV)/1 Rev.1]. La répartition des voix de l'actuelle période biennale restera en vigueur pour la suite de cette période, sauf si la composition de l'Organisation se modifie ou si intervient une suspension ou une restauration des droits de vote d'un ou de plusieurs membres, auquel cas le Conseil opérera une nouvelle redistribution des voix dans la catégorie ou les catégories du ou des membres concernés. La répartition des voix pour la période biennale 2018-2019 a été approuvée lors de 53<sup>e</sup> session du Conseil international des bois tropicaux (CIBT) à Lima (Pérou).

Conformément à l'article 19(4) de l'AIBT de 2006, la répartition des voix telle qu'approuvée servira au calcul de la quote-part de chacun des Membres au budget administratif de l'exercice biennal 2018-2019.

### **Point 7 - Admission d'observateurs**

[Documents ITTC(LIV)/Info.3 et ITTC(LIV)/Info.5]

Le Conseil pourra décider d'admettre les États et organisations qui demandent à assister à la session en tant qu'observateurs. Deux listes de demandes déposées seront soumises en séance pour examen et décision. La première contiendra les noms de tous les États et organisations qui ont été précédemment admis aux sessions du Conseil, la seconde ceux des États et organisations sollicitant leur admission pour la première fois à la présente session.

Conformément au dispositif de la Décision 3(LI), en ses alinéas 2 et 3, le Directeur exécutif a examiné les candidatures au statut d'observateur au regard des conditions requises, et les résultats de ce premier examen seront publiés sur le site web de l'OIBT deux semaines avant la session du Conseil.

Le Conseil statuera sur l'admission des observateurs dans le respect des dispositions de l'article 16 de l'AIBT de 2006 et en prenant en compte l'examen initial.

**Point 8 - Déclaration du Directeur exécutif**

Le Directeur exécutif prononcera une allocution devant le Conseil relative aux activités de l'Organisation et à d'autres faits nouveaux intéressant l'Organisation.

**Point 9 - Rapport du Groupe consultatif non officiel (GCNO) – Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI)**

[Document ITTC(LIV)/2]

En application des Décisions 3(XXII), 5(XXVI), 2(XLIX) et 2(LI), et afin d'organiser les travaux de la session, le Conseil pourra examiner le rapport de la trente-deuxième réunion du Groupe consultatif non officiel (GCNO) qui se réunira le dimanche 4 novembre 2018. Le rapport de la trente-deuxième réunion du GCNO sera présenté au Conseil par son président.

**Point 10 - Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019 – Décision 2(LIII)**

[Documents ITTC(LIV)/4, ITTC(LIV)/5 et ITTC(LIV)/6]

Le Conseil recevra un rapport rendant compte de l'exécution du Programme de travail biennal de l'OIBT pour 2018-2019, contenu dans le document ITTC(LIV)/4.

- (a) Le Conseil recevra un rapport de synthèse sur la coopération entre l'OIBT et la CITES
- (b) Le Conseil recevra un rapport de synthèse sur la révision des Lignes directrices de l'OIBT pour la restauration
- (c) Le Conseil recevra un rapport de synthèse sur les travaux de communication et de sensibilisation
- (d) Programme de bourses de l'OIBT – Décision 4(XXVII)
  - (1) Le Conseil pourra examiner le rapport d'activité préparé par le Secrétariat sur l'exécution du Programme de bourses de l'OIBT, ainsi que le stipule la Décision 4(XXVII) [Document ITTC(LIV)/5]; et
  - (2) Le rapport de la Commission de sélection des bourses présenté par son président [Document ITTC(LIV)/6]. Le Conseil annoncera la liste définitive des lauréat(e)s sur la base du rapport du Président.
- (e) Groupe chargé d'examiner le rôle des femmes s'agissant de réaliser les objectifs de l'OIBT – Décision 6(LIII)

**Point 11 - Rapport d'activité sur l'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT**

[Document ITTC(LIV)/7]

Le Conseil recevra le rapport d'activité relatif à l'état d'exécution des Programmes thématiques de l'OIBT, contenu dans le document ITTC(LIV)/7.

**Point 12 - Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois 2017-2018**

[Document ITTC(LIV)/8]

Le Conseil pourra fonder sa discussion de ce point sur les éléments suivants:

- (a) Éléments pour la Revue biennale et évaluation de la situation mondiale des bois couvrant les années 2017 et 2018

Ces éléments, qui ont été préparés par le Secrétariat, comprennent des statistiques et des données disponibles sur la production, les importations et les exportations de produits ligneux, plus particulièrement axées sur les produits ligneux tropicaux, ainsi qu'une analyse des développements économiques et du marché. Les Éléments pour la Revue biennale 2017 et 2018 reposeront pour une part sur les informations tirées des réponses nationales au Questionnaire commun sur le secteur forestier OIBT/ONU-CEE/FAO/EUROSTAT et seront aussi puisés à d'autres sources.

- (b) Déclaration introductive générale par le Secrétariat

Exploitant diverses sources d'information, dont les Éléments pour la Revue biennale 2017 et 2018, cette déclaration proposera une vision d'ensemble de la situation mondiale des bois

dans l'optique particulière des bois tropicaux, et traitera des développements récents et des perspectives à court terme dégagées des projections disponibles.

Après délibérations, le Conseil pourra également statuer sur le type de statistiques et informations, et leur grille de présentation, que les Membres fourniront sur le bois, son commerce et les activités visant à réaliser la gestion durable des forêts productrices de bois, ainsi qu'il est stipulé à l'article 27(3) de l'AIBT de 2006.

**Point 13 - Compte spécial et Fonds pour le Partenariat de Bali**  
[Document ITTC(LIV)/9]

- (a) Annonces de contributions au Compte spécial et au Fonds pour le Partenariat de Bali.  
Le Président pourra inviter les Membres et les observateurs à annoncer toutes nouvelles contributions qu'ils souhaitent opérer en faveur du Compte spécial et du Fonds pour le Partenariat de Bali.
- (b) Rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali (BPF).  
Le Conseil sera saisi du rapport du Panel chargé du Compte subsidiaire B du Fonds pour le Partenariat de Bali, constitué aux termes de la Décision 4(XXX), afin d'envisager les actions et activités, avant-projets et projets admissibles à un financement par le Compte subsidiaire B. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans ce rapport [Document ITTC(LIV)/9].

**Point 14 - Pertes financières de l'OIBT – Décision 5(LII), Décision 6(LII) et Décision 7(LIII)**

Le Conseil recevra le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Décision 5(LII), de la Décision 6(LII) et de la Décision 7(LIII).

**Point 15 - Améliorer l'infrastructure de financement et les stratégies de levée de fonds de l'OIBT – Décision 9(LIII)**

Le Conseil recevra le rapport de synthèse sur la mise en œuvre de la Décision 9(LIII).

**Point 16 - Rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif – Décision 9(LII) et Décision 10(LIII)**

En application de la Décision 10(LIII), le Conseil poursuivra ses discussions et statuera sur l'option retenue pour la rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif de l'OIBT en se fondant sur le rapport du Groupe de travail spécial chargé d'examiner la rotation dans le cadre de la sélection du Directeur exécutif.

**Point 17 - Rapports des sessions associées des Comités**

Le Conseil sera saisi des rapports des sessions associées des Comités présentés par les Présidents respectifs. Le Conseil pourra examiner et adopter les recommandations contenues dans chacun des rapports.

**Point 18 - Élection du Président et du Vice-président du Conseil pour 2019**

À l'issue des consultations de rigueur, le Conseil pourra décider d'élire un Président et un Vice-président pour 2019. Aux termes de l'article 8 de l'AIBT de 2006, le Conseil est invité à élire un Président et un Vice-président par année civile. Aux termes de l'alinéa 2 de l'article 8, le Président et le Vice-président, l'un choisi parmi les représentants des pays producteurs et l'autre parmi les représentants des pays consommateurs, doivent alterner tous les ans entre chacune de ces deux catégories de membres, sachant que cette disposition n'exclut pas, dans des circonstances exceptionnelles, la réélection de l'un ou de l'autre ou des deux par vote spécial du Conseil.

**Point 19 - Dates et lieux des cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions du Conseil et des sessions associées des Comités**

Afin de maintenir la pratique établie qui consiste à fixer les dates et le lieu des sessions au moins dix-huit mois à l'avance pour en faciliter l'organisation logistique, le Conseil pourra confirmer/fixer les dates et le lieu de ses cinquante-cinquième et cinquante-sixième sessions.

Lors de sa cinquante-troisième session réunie à Lima (Pérou), le Conseil a décidé que sa cinquante-cinquième session se tiendrait à Lomé (Togo) du 2 au 7 décembre 2019. Le Conseil pourra confirmer les dates et le lieu de la cinquante-cinquième session et arrêter les dates et le lieu de sa cinquante-sixième session devant être réunie en 2020.

**Point 20 - Autres**

Le Conseil pourra examiner toutes autres questions soulevées au titre de ce point de l'Ordre du jour.

**Point 21 - Décisions et rapport de la session**

Le Conseil examinera la ou les Décision(s) proposée(s) et l'/les adoptera en conséquence. Conformément à l'article 33 du Règlement intérieur, un rapport sur les travaux de la session sera préparé par le Directeur exécutif et distribué à tous les Membres dès que possible.

Par la Décision 7(XXXIII), le Conseil a adopté les procédures suivantes relatives aux modalités des décisions du Conseil:

- (a) Le Conseil communiquera des directives au Directeur exécutif par l'entremise du Président du Conseil sur les questions de routine ou non sujettes à débat et dépourvues d'implications financières. Ces directives, qui seront transcrites dans le rapport de la session, ne se traduiront pas par des décisions du Conseil.
- (b) Pour saisir le Conseil des projets de décisions préparés par les Membres, les procédures suivantes sont adoptées en accord avec la Décision 7(XXXIII) et compte dûment tenu de la durée abrégée de la 54<sup>e</sup> session du CIBT:
  - Jour 1 du Conseil: le Président présente les propositions au Conseil dans le cadre du rapport du GCNO et les propositions de projets de décision sont débattues au sein des caucus et par voie de consultations informelles.
  - Jour 2 du Conseil: le Conseil décide des thèmes appelés à faire l'objet de décisions; puis le Président, assisté d'un petit groupe et du Directeur exécutif, élabore des projets préliminaires de décisions destinés à être distribués à tous les Membres pour examen. Le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les rédiger.
  - Jour 3 du Conseil: le groupe de rédaction du Président à composition non limitée se réunit pour débattre des projets de décisions et les parachever. Les décisions finales sont remises à la traduction. Les décisions encore en débat sont différées à la session suivante du Conseil.

Le Conseil pourra réexaminer les modalités susdites.

**Point 22 - Clôture de la session**

À l'issue des déclarations finales des délégués, le Président prononcera la clôture de la cinquante-quatrième session du Conseil.

**Annexe**

**RÉPARTITION DES VOIX PROPOSÉE POUR LA PÉRIODE BIENNALE 2018-2019**

**MEMBRES PRODUCTEURS**

	<b>2017</b>	<b>Période biennale 2018-2019</b>
	<b><u>Nombre de voix</u></b>	<b><u>Nombre de voix</u></b>
<b>Afrique</b>		
Bénin	21	21
Cameroun	22	22
Congo	22	22
Côte d'Ivoire	21	22
Gabon	22	22
Ghana	21	21
Libéria	21	21
Madagascar	21	21
Mali	21	21
Mozambique	22	22
République centrafricaine	21	21
République démocratique du Congo	22	22
Togo	21	21
<b>Asie-Pacifique</b>		
Cambodge	18	19
Fidji	14	14
Inde	28	28
Indonésie	94	88
Malaisie	97	90
Myanmar	54	49
Papouasie-Nouvelle-Guinée	39	44
Philippines	16	15
Thaïlande	30	37
Viet Nam	16	16
<b>Amérique latine-Caraïbes</b>		
Brésil	130	120
Colombie	24	23
Costa Rica	12	13
Équateur	18	18
Guatemala	12	12
Guyana	16	15
Honduras	12	12
Mexique	25	24
Panama	13	12
Pérou	28	28
Suriname	15	14
Trinité-et-Tobago	11	10
Venezuela	-	20
<b>TOTAL:</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>

**MEMBRES CONSOMMATEURS**

	2017		Période biennale 2018-2019	
	<u>Nombre de voix</u>		<u>Nombre de voix</u>	
Albanie	10		10	
Australie	16		16	
Chine	265		278	
États-Unis d'Amérique	73		73	
Japon	164		156	
Nouvelle-Zélande	11		11	
Norvège	10		10	
République de Corée	58		60	
Suisse	11		11	
Union européenne	<b>382</b>		<b>375</b>	
Allemagne	19		19	
Autriche	10		10	
Belgique	15		15	
Bulgarie	10		10	
Croatie	10		10	
Chypre	10		10	
Danemark	11		11	
Espagne	15		14	
Estonie	10		10	
Finlande	10		10	
France	33		29	
Grèce	11		11	
Hongrie	10		10	
Irlande	13		13	
Italie	22		22	
Lettonie	10		10	
Lituanie	10		10	
Luxembourg	10		10	
Malte	10		10	
Pays-Bas	30		29	
Pologne	11		11	
Portugal	13		13	
Roumanie	10		10	
République tchèque	11		11	
Royaume-Uni	27		26	
Slovaquie	10		10	
Slovénie	10		10	
Suède	11		11	
<b>TOTAL:</b>	<b>1 000</b>		<b>1 000</b>	